



QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES

PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE : 1^{er} et 2 octobre

RENCONTRE PARENTS/ENSEIGNANTS

Pour tous Assemblée générale en septembre (au pavillon Dépatie)

1 ^{re} rencontre	rencontre d'information	Pavillon Dépatie	jeudi 13 septembre
		Pavillon Lavigne	mardi 11 septembre
2 ^e rencontre	rencontres individuelles	(pour tous)	mardi 20 novembre
3 ^e rencontre	rencontres individuelles	(pour certains parents)	jeudi 14 mars

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2012-2013

jeudi et vendredi : 23 et 24 août et lundi 27 août

vendredi 14 septembre

mercredi 21 novembre

lundi 7 janvier

vendredi 15 mars

mardi 16 avril

mercredi 8 mai

jeudi 13 juin

mardi, mercredi et jeudi : 25 26 et 27 juin

jeudi 1^{er} novembre

vendredi 30 novembre

mercredi 13 février

lundi 15 avril

vendredi 26 avril

mardi 21 mai

vendredi 14 juin

je

ÉCHÉANCIER DES PÉRIODES, communications aux parents

Vous recevrez une première communication écrite dans la **semaine du 1^{er} octobre**

Période 1 : 28 août au 9 novembre remise du bulletin le 20 novembre

Période 2 : 12 novembre au 22 février remise du bulletin le 14 mars

Période 3 : 25 février au 21 juin remise du bulletin le 21 juin, dernière journée d'école

Communication école-famille

L'agenda est l'outil de communication entre l'école et les parents. **Nous vous demandons de bien vouloir le regarder tous les jours et de le signer. Lorsqu'un membre du personnel doit communiquer avec un parent, il le fait prioritairement par le biais de l'agenda.**

Plusieurs lettres sont envoyées à la maison au cours de l'année. Elles pourront être déposées dans la pochette de communication située à la fin de l'agenda.

Si vous souhaitez communiquer avec un membre du personnel, veuillez en faire la demande dans l'agenda ou en laissant un message au secrétariat. La personne concernée vous contactera rapidement. Vous pourrez alors fixer un rendez-vous si vous le souhaitez.

Si vous devez venir à l'école, nous vous demandons de toujours passer par l'entrée principale et de vous adresser à la secrétaire. Cette procédure est importante pour nous permettre de contrôler la circulation dans l'école et ainsi **assurer la sécurité de vos enfants.**

Informations diverses

Arrivée à l'école

Pour des motifs de sécurité, nous vous informons que la surveillance dans la cour de l'école débute à 7h50 le matin et à 12h35 l'après-midi. Nous vous demandons **de ne pas envoyer votre enfant dans la cour avant ces heures**. Par ailleurs, veuillez noter que, pour limiter les interactions non sollicitées, *les parents doivent demeurer à l'extérieur de la cour d'école*.

Retard de l'enfant

Des apprentissages importants se font chaque jour, dans toutes les classes. Lorsqu'un élève est en retard : il dérange la secrétaire, ses copains de classe et son enseignant. *En fait, chaque retard d'un élève ne dérange pas moins de 20 personnes. La ponctualité est donc primordiale.*

Absence de votre enfant

Le contrôle des absences se fait **tous les jours**. Vous devez informer l'école avant l'heure du début des classes de l'absence de leur enfant. *C'est votre responsabilité.*

Donc : si votre enfant s'absente, n'attendez pas notre appel :
composez le (514) 596-5586 #2

Votre appel sera transféré à l'annexe, que votre enfant fréquente le pavillon Dépatie ou le pavillon Lavigne. **Ne craignez rien, nous sommes en communication constante.**

Laissez un message sur le répondeur en indiquant le nom complet de votre enfant, son numéro de groupe ainsi que le motif et la durée de l'absence.

Sachez que si vous n'avez pas appelé, nous vous appellerons. Si nous laissons un message sur votre répondeur, veuillez nous rappeler pour confirmer ou mettre une note à l'agenda le lendemain.

Notez que : Une absence est motivée lorsque l'enfant doit se rendre chez le médecin ou le dentiste, lorsqu'il est malade ou lorsqu'il vit une situation d'urgence. Lors d'absences trop fréquentes, un billet médical pourrait être exigé. **Toute absence non-motivée pourrait entraîner des conséquences et votre enfant pourrait avoir des travaux à reprendre.**

Il est important que votre enfant s'absente le moins possible. Consultez le calendrier scolaire et prenez, si possible, les rendez-vous lors des journées pédagogiques.

Changement d'adresse ou de numéro de téléphone

Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, avisez l'école immédiatement en communiquant avec le secrétariat Dépatie (514) 596-5565 #0 ou Lavigne (514) 596-5586 #0.

En cas d'urgence, nous devons pouvoir vous rejoindre rapidement.

Départ hâtif d'un enfant

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, vous devez nous l'écrire dans l'agenda. Votre enfant devra présenter son agenda au secrétariat avant de quitter.

Devoirs et leçons

En tant que parents et adultes responsables, vous devez vous assurer que vos enfants fassent leurs devoirs et étudient leurs leçons. C'est la meilleure façon de réussir une année scolaire. Au besoin, des services d'aide sont disponibles. Parlez-en à l'enseignant de votre enfant.

Enfant malade

Si votre enfant est malade, **il vaut mieux le garder à la maison**. À moins d'avoir un billet médical (ou une conséquence par un membre du personnel) tous les enfants sortent tous les jours aux récréations ou sur l'heure du dîner.

Respect du matériel scolaire

Votre enfant est responsable du matériel qui lui est prêté. En cas de perte ou de bris par négligence, **des frais seront exigés pour remplacer le matériel**. Cette politique s'applique, entre autres, aux livres de bibliothèque (école ou ville de Montréal) et aux manuels scolaires qui sont prêtés aux élèves. De même, vous devrez défrayer le coût des cahiers d'activités et agenda, si votre enfant perd les siens.

Objets personnels

Votre enfant doit arriver à l'école et en repartir avec tout le matériel requis : cahier, livres, chaussures, sac à lunch et collation selon le cas. **L'autonomie s'apprend dans les petits gestes. Si votre enfant oublie quelque chose en classe ou à la maison, il devra en assumer la responsabilité et les conséquences. C'est ainsi qu'il apprendra à devenir responsable. Votre enfant ne sera pas autorisé à aller chercher un objet oublié en classe.**

Par ailleurs, il est important de bien identifier tous les objets et vêtements appartenant à votre enfant. L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. **Il est inutile que les enfants apportent des objets précieux.** EN TOUT TEMPS : les « ipod » et autres « appareils technologiques » sont interdits à l'école. Occasionnellement, l'enseignant pourrait autoriser des jeux de la maison (vous serez alors informés par l'agenda de votre enfant). Il est **interdit aux élèves d'avoir en leur possession un téléphone cellulaire ou un téléavertisseur**. Si un enfant ignore cette directive, l'appareil lui sera retiré et les parents seront convoqués afin de le récupérer l'appareil,

Tenue vestimentaire

Les enfants doivent être vêtus de façon convenable pour venir à l'école. Il s'agit d'un lieu d'éducation et non d'un terrain de jeu. Il est interdit de porter des vêtements qui véhiculent des messages à caractère violent. Précisons aussi que nous ne pouvons accepter à l'école tout signe distinctif faisant référence à un groupe (gang). Par ailleurs les sandales sont loin d'être la chaussure idéale pour jouer dans la cour d'école et le parc. Adoptez le port du soulier de course.

Cour de récréation

Dans le but de développer l'autonomie des jeunes, de faciliter le travail des surveillants et d'assurer la sécurité des enfants, seuls les élèves doivent entrer sur la cour d'école. Ainsi, les parents accompagnateurs devront rester à l'écart de la cour de récréation. *Évidemment, il y a exception à cette politique lors des occasions spéciales.*

Notez aussi que l'usage de la cour de récréation est réservé jusqu'à 18h au service de garde et aux enfants qui y sont inscrits. Cette politique est en vigueur du lundi au vendredi.

Plaintes

Si vous avez des plaintes à formuler, vous devez vous adresser à la direction de l'école. Celle-ci interviendra dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la direction ne tolérera aucune agression physique ou verbale envers le personnel de l'école ou envers des élèves. Si après avoir fait une démarche auprès de la direction, vous n'êtes pas satisfait, vous pouvez communiquer avec :

Le Bureau de l'ombudsman de la CSDM


L'ombudsman de la CSDM est un intermédiaire indépendant, accessible et neutre. Ce service est simple, gratuit et confidentiel. Pour en savoir plus : www.csdm.qc.ca/ombudsman

Téléphone : 514 789-2422 Courriel : ombudsman@csdm.qc.ca

Adresse : 3671, rue Saint-Hubert, 3^e étage, Métro Sherbrooke


À l'école Ste-Odile, vivre en harmonie, c'est notre façon de faire !

EN HARMONIE À L'ÉCOLE


J'  qu'on me fasse confiance,
alors, j'apprends à être responsable et autonome.




J'  relever des défis,
alors, je fournis des efforts et je suis persévérant.


J'  qu'on me respecte,
alors, j'apprends à faire attention aux autres
par mes gestes et par mon langage.




J'  apprendre,
alors, je viens à l'école et
j'arrive à l'heure pour ne rien manquer.


J'  qu'on me supporte quand j'ai besoin d'aide,
alors, je pratique l'entraide et la coopération.




J'  vivre en harmonie avec les autres,
alors, j'apprends à résoudre pacifiquement mes conflits.

J'  vivre dans un bel environnement,
alors, je prends soin du matériel et je garde mon école propre.



J'  vivre dans un environnement paisible,
alors, j'évite les bruits inutiles et je suis calme.

J'  comprendre,
alors, j'écoute attentivement en classe.



J'  vivre au Québec.
Alors, je parle fièrement français dans l'école,
dans la cour et au service de garde.

EN HARMONIE AU SERVICE DE GARDE

Après les heures de classe, il est strictement défendu aux parents et aux enfants de remonter dans les locaux de classe, sauf à la demande du titulaire.

L'école et le service de garde appliquent les mêmes règles de vie.

Enfant régulier (3 jours/semaine et plus) : 7,00\$

Enfant sporadique (2 jours et moins/semaine) :	Bloc du matin (7h00 à 8h05) :	2,00\$
	Bloc du midi (11h25 à 12h40) :	2,75\$
	Bloc du soir (15h05 à 18h00) :	7,00\$

Prendre note que ces tarifs sont sujets à changement.

POUR AVOIR PLUS DE DÉTAILS communiquer avec :

Thériault, Martine

Technicienne du service de garde

(514) 596-5568

EN HARMONIE AU DÎNER

1. Je mange proprement et calmement avec mes amis.
2. Je dois respecter et obéir aux surveillants du midi.
3. Je demande la permission pour quitter le local.
4. Je dois nettoyer ma place et déposer mes papiers et autres déchets dans la poubelle à la fin du repas.
5. Je reste dans la cour de l'école.
6. Par mesure de sécurité, je n'apporte que des contenants de plastique ou de carton, pas de verre
7. J'ai une boîte à lunch identifiée à mon nom.
8. J'évite d'apporter des boissons gazeuses et autres friandises parce que mon corps a besoin d'aliments sains pour bien fonctionner.

POUR AVOIR PLUS DE DÉTAILS, communiquer avec :

Caty, Suzanne

responsable du service de dîner

(514) 596-5568

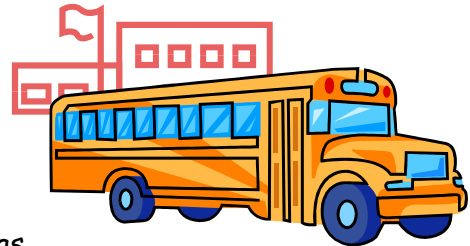
EN HARMONIE DANS L'AUTOBUS

Les règles du transport sont établies par la Commission scolaire de Montréal.

- Les enfants du **préscolaire et du premier cycle** qui demeurent sur le territoire de l'école, à plus de 1 km, peuvent bénéficier du transport scolaire.
- Les enfants du **deuxième cycle** qui demeurent sur le territoire de l'école, à plus de 1,6 km de l'école, peuvent bénéficier du transport scolaire.
- Les enfants du **troisième cycle** qui demeurent sur le territoire de l'école, à plus de 1,6 km de l'école ont droit à un **remboursement pour le transport de la STM (autobus de ville)**.

POUR MA SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES...

1. Je suis calme dans l'autobus et en l'attendant.
2. J'obéis au conducteur et au brigadier.
3. Je m'assois à l'endroit désigné.
4. Je ne bouscule pas les autres.
5. Je suis poli et respectueux envers tous.
6. Je prends l'autobus qui m'est désigné.
7. Je laisse mes choses dans mon sac. Je ne mange pas dans l'autobus.



important

important

important

important

Si je suis une source d'indiscipline, d'imprudence ou de violence, je serai suspendu du service d'autobus scolaire.

Engagement

J'ai pris connaissance du contenu de l'agenda

Je m'engage à respecter les règles et principes qui y sont expliqués.

Je comprends que les vols et bris de matériel ainsi que l'activation non fondée de l'alarme-incendie sont des gestes interdits. Si je pose de tels gestes, mes parents et moi devons défrayer des coûts. (Remplacement ou amendes)

Signature de l'enfant

Signature des parents